

**Assemblée générale**

Soixante-treizième session

Documents officiels

Distr. générale
10 décembre 2018
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 10^e séance**Tenue au Siège, à New York, le jeudi 1^{er} novembre 2018, à 15 heures

Président : M^{me} Bird (Australie)
*Vice-Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M. Sene

Sommaire

Point 139 de l'ordre du jour : Plan des conférences

Point 136 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019
(suite)*Travaux de construction et gestion des biens immobiliers**Projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique
pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago*

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 139 de l'ordre du jour : Plan des conférences
(A/73/32, A/73/93 et A/73/458)

1. **M. Kafle** (Président du Comité des conférences), présentant le rapport du Comité des conférences pour 2018 (A/73/32), dit qu'on trouvera dans celui-ci un projet de résolution sur le plan des conférences et le projet de calendrier révisé des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2019. Le Comité des conférences a examiné le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/73/93). Le rapport du Comité des conférences contient un résumé exhaustif des discussions qui ont été consacrées aux questions inscrites à l'ordre du jour. La session de fond annuelle du Comité a été l'occasion pour les États Membres de dialoguer avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Plusieurs États Membres ont été représentés, en qualité d'observateurs, aux sessions d'organisation et de fond du Comité.

2. Le Comité des conférences a examiné et adopté le projet de calendrier révisé des conférences et réunions de l'Organisation pour 2019. Il a recommandé à l'Assemblée générale d'autoriser les six organes à se réunir pendant la partie principale de sa soixante-treizième session. Il a examiné les données statistiques sur l'utilisation des services et installations de conférence. En sa qualité de Président du Comité, l'intervenant a fait rapport sur les consultations qu'il avait été demandé au Comité de tenir avec les organes qui avaient régulièrement sous-utilisé leurs ressources affectées aux services de conférence au cours des six années précédentes. Des lettres ont été envoyées aux personnes assurant la présidence des dix organes concernés dont les réunions sont inscrites au calendrier des conférences. De plus, des consultations sur les moyens d'améliorer le taux d'utilisation des services de conférence ont été tenues.

3. En ce qui concerne la gestion des documents, le Comité des conférences a abordé la question du respect des délais de traitement et de publication des documents. Pour ce qui est des effectifs, le Comité s'est déclaré favorable à la signature de davantage de mémorandums d'accord et au recours au personnel temporaire, en particulier dans les services linguistiques en sous-effectifs. En ce qui concerne l'amélioration des installations et de l'accessibilité, le Comité a salué les mesures prises pour permettre aux personnes handicapées d'accéder plus facilement aux services de conférence et aux installations connexes et a engagé le Secrétaire général à continuer de s'occuper en priorité de ces questions. Le Département de l'Assemblée

générale et de la gestion des conférences a organisé une visite de la salle de l'Assemblée générale afin que les membres du Comité puissent constater d'eux-mêmes les progrès faits en matière d'accessibilité. Enfin, pour ce qui est de l'évaluation de la qualité des services de conférence, le Secrétariat a transmis au Comité les retours reçus dans le cadre des enquêtes mondiales en ligne.

4. **M^{me} Pollard** (Secrétaire générale adjointe chargée du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences), présentant le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/73/93), dit que celui-ci porte principalement sur les innovations dans les domaines de la gestion des réunions et des effectifs et du traitement des documents. Les attributions des quatre centres de conférence pour ce qui est des services de conférence ont été clairement délimitées. L'augmentation persistante du nombre de réunions non inscrites au calendrier tenues à New York, Genève, Nairobi et Vienne a exercé une immense pression sur les ressources disponibles pour les réunions inscrites au calendrier. Vu la vétusté croissante des installations de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi, il existe un risque immédiat que la prestation de services ne puisse pas être assurée lors des grandes réunions déjà inscrites au calendrier, à savoir les sessions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

5. Le Secrétariat se réjouit que l'Assemblée générale se soit félicitée, dans sa résolution 72/261, de la réorganisation des Services de traduction pour augmenter le nombre de traducteurs autoréviseurs, afin d'améliorer les délais de traduction sans sacrifier la qualité. La publication des documents dans les délais prévus, notamment de ceux soumis à la Cinquième Commission pour examen, est restée difficile, mais la situation s'est améliorée ces dernières années. La règle des six semaines régissant la publication des documents, qui avait été respectée dans 55 % des cas durant la soixante-huitième session de l'Assemblée, a été respectée dans 72 % des cas durant la soixante-douzième session. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences continuera de s'efforcer de publier les documents dans les délais, en étroite collaboration avec les départements auteurs, et de donner la priorité aux rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

6. **M. Sene** (Vice-Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport connexe du Comité consultatif (A/73/458), dit que celui-ci se félicite de la stratégie

d'harmonisation de la gestion des conférences et attend avec intérêt de recevoir des renseignements plus détaillés sur les futures délimitations des attributions en matière de délégation de pouvoirs et d'évaluation des capacités individuelles dans le cadre de la gestion des conférences. Il se félicite également des initiatives prises par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et note que la majorité des projets ont été élaborés et exécutés grâce aux capacités et aux compétences internes.

7. L'interprétation à distance pourrait avoir une incidence sur la qualité des prestations. Le Comité consultatif espère que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale des arguments supplémentaires à l'appui du projet pilote d'interprétation à distance prévu, pour qu'elle les examine.

8. S'agissant de la vétusté croissante des installations de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter une proposition pour remédier au problème dans les meilleurs délais.

9. La notion d'accessibilité ayant évolué, les exigences et les incidences englobent désormais des aspects beaucoup plus larges pour les locaux du Siège et des autres centres de conférence, ainsi que pour les fonctionnaires actuels et à venir et les États Membres. Il s'agit notamment de l'identification des divers handicaps touchant les personnes, de l'accès aux installations physiques, de la disponibilité de technologies d'assistance et de technologies accessibles, des mesures visant à assurer le bien-être physique et psychologique au travail, des efforts en faveur de l'intégration et de l'insertion des personnes concernées et, globalement, d'aménagements raisonnables temporaires ou permanents. Le Comité compte que le Secrétaire général examinera l'ensemble des questions ayant trait à l'accessibilité et le cadre dans lequel il convient de faire rapport chaque année et de manière détaillée à ce sujet.

10. **M. Alsayed** (Égypte), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le projet de résolution sur le plan des conférences constitue un excellent cadre pour les débats de la Commission consacrés à ce point de l'ordre du jour. Le Groupe attache une grande importance à la fourniture de services de conférence de qualité dans le respect du principe du multilinguisme, en particulier à l'appui des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts de l'Organisation. Des questions telles que celles de l'utilisation des services de conférence, des ressources connexes, de la documentation et des publications, de la traduction et de

l'interprétation et du calendrier des conférences et des réunions sont d'une importance capitale pour le fonctionnement efficace et rationnel de l'Organisation.

11. Le Groupe salue les efforts déployés par le Secrétariat pour faire face à la sous-utilisation des services et installations de conférence et note que le taux global d'utilisation pour tous les organes dont les réunions sont inscrites au calendrier dans les quatre centres de conférence, qui a atteint 81 %, a satisfait à la norme, fixée à 80 %. Cependant, il s'inquiète du fait que la vétusté des installations de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi empire et nuit gravement à l'utilisation des services de conférence. Dans ce centre de conférence, le taux d'utilisation est tombé à 39 % en 2017. Vu l'état actuel du centre de conférence, il y a un risque immédiat que la prestation de services ne puisse pas être assurée lors des grandes réunions déjà inscrites au calendrier de Nairobi. Le Groupe se demande quand ce problème a été porté à l'attention du Secrétariat et pourquoi aucune solution n'a été proposée. Il faut régler ce problème le plus rapidement possible.

12. Le Groupe se félicite que le taux d'utilisation des services de conférence soit resté élevé à la Commission économique pour l'Afrique (CEA), s'établissant à 90 % en 2017. Il faut cependant procéder d'urgence à des améliorations technologiques pour que la CEA puisse continuer d'offrir des services de conférence de pointe, et il faut rénover les locaux régulièrement.

13. Le Groupe prend note de l'augmentation notable du nombre de réunions non inscrites au calendrier tenues à New York, Genève et Vienne et de la charge de travail accrue qui en découle pour les services de gestion des réunions concernés. Le Groupe attend avec intérêt de connaître les résultats de l'étude en cours à New York concernant un mécanisme de remboursement des coûts des activités, réunions et manifestations culturelles qui ne sont pas liées au processus intergouvernemental.

14. Le Groupe prend note des initiatives liées à l'accès des personnes handicapées aux services et installations de conférence et considère que la notion d'accessibilité a évolué et englobe désormais des aspects beaucoup plus larges qu'auparavant. Le Groupe engage le Secrétaire général à examiner l'ensemble des questions ayant trait à l'accessibilité et à établir chaque année un rapport complet consacré à ce sujet.

15. Le Groupe prend note des efforts faits par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour trouver une solution à ses problèmes d'effectifs. Il se félicite des innovations en matière de gestion des réunions et des documents et note que la majorité des projets ont été élaborés et exécutés

grâce aux capacités et aux compétences internes. Il se félicite également de l'élaboration de la stratégie d'harmonisation de la gestion des conférences et attend avec intérêt de recevoir des renseignements plus détaillés sur la délimitation convenue des attributions des quatre centres de conférence en matière de gestion des conférences et sur les futures attributions en matière de délégation des pouvoirs et d'évaluation des capacités dans le cadre de la gestion des conférences.

16. **M. Al-Maawda** (Qatar) dit que sa délégation salue les mesures prises par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Département de l'information pour faciliter l'accès en ligne aux documents de l'ONU. Le Qatar considère que la numérisation des documents historiques est très importante. Le projet de numérisation aidera à protéger la mémoire institutionnelle de l'Organisation et à faciliter l'accès aux documents des organes délibérants en mettant à la disposition des États Membres, du personnel du Secrétariat et du public un ensemble d'outils de recherche permettant d'accéder à la bibliothèque numérique de l'ONU, aux discours, aux relevés de vote, aux comptes rendus de séance et à des guides de recherche sur la documentation. Depuis 2013, le Qatar a contribué au projet de numérisation à hauteur de 5 millions de dollars sur cinq ans, ce qui prouve l'engagement de son Gouvernement en faveur du renforcement de l'ONU et de la promotion de son travail.

Point 136 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (suite)

Travaux de construction et gestion des biens immobiliers

Projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago (A/73/351 et A/73/457)

17. **M. Saunders** (Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui), présentant le rapport du Secrétaire général sur le projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago (A/73/351), dit que celui-ci contient des informations à jour sur l'avancement du projet et sur les diverses options qui permettraient d'atteindre les objectifs fixés, en particulier ceux ayant trait au rendement énergétique et à la réduction des effets du fonctionnement du bâtiment sur l'environnement.

18. Le projet avance comme prévu. Le recrutement du chef de projet et la sélection de consultants indépendants spécialisés dans la gestion des risques ont

été menés à bien et le comité des parties prenantes – élément essentiel de la structure globale de gouvernance – a été créé. L'équipe de gestion du projet de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) travaille en étroite collaboration avec le Bureau des services centraux d'appui et d'autres parties prenantes dont le domaine d'activité est directement touché par le projet.

19. Le Bureau des services de contrôle interne a effectué un audit du projet en février et mars 2018. Il s'est intéressé à l'état d'avancement du projet, aux mesures prises pour gérer les risques et lutter contre la fraude, à la création d'une structure de gouvernance et aux activités d'achat. Il a conclu que les structures de gouvernance existantes étaient adéquates et que la CEPALC et le Bureau des services centraux d'appui étaient en train d'en mettre en place là où elles étaient nécessaires.

20. Il est proposé de démanteler l'enveloppe et de reconstruire le bâtiment nord, tout en conservant la structure, pour qu'il soit conforme aux normes, sûr, fonctionnel et efficient. L'objectif est de prolonger la durée d'utilité du bâtiment et d'en faire un cadre de travail sain et respectueux de l'environnement. Lors de la phase d'études techniques, qui doit commencer en 2019, une attention particulière sera accordée aux moyens d'employer des technologies innovantes lors des travaux et de trouver des solutions énergétiques efficaces, d'optimiser l'utilisation de l'espace disponible et de créer de nouveaux locaux transitoires. Une fois rénové, le bâtiment sera accessible aux personnes handicapées et respectera entièrement les normes sanitaires et de sécurité locales et internationales, notamment les normes parasismiques nationales.

21. Les travaux de rénovation réduiront les besoins en énergie du bâtiment de 40 % et lui permettront de produire l'équivalent de 115 % de sa consommation d'électricité. L'excédent sera redistribué aux autres bâtiments du complexe, ce qui permettra d'économiser encore davantage. De plus, une station d'épuration sera construite et permettra de réutiliser la totalité des eaux usées du bâtiment à des fins d'irrigation. Le volume d'eau recyclé représentera environ 57 % du total nécessaire à l'irrigation du complexe, ce qui est important car l'eau est une ressource précieuse et rare au Chili.

22. Le projet de rénovation a également pour but de réduire les émissions annuelles de gaz à effet de serre du bâtiment de plus de 100 tonnes de dioxyde de carbone, conformément aux résolutions 70/205 et 71/228 de l'Assemblée générale. Une fois rénové et

pleinement opérationnel, le bâtiment nord sera entièrement durable et énergétiquement autonome, illustrant l'engagement qu'a pris l'Organisation de montrer l'exemple en la matière. L'Assemblée est invitée à approuver l'ensemble du projet proposé et son coût maximal, d'ouvrir les crédits demandés en 2019 et d'approuver la création d'un compte pluriannuel.

23. **M. Sene** (Vice-Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport connexe du Comité consultatif (A/73/457), dit que ce dernier recommande à l'Assemblée générale d'approuver les mesures proposées par le Secrétaire général, y compris la création d'un compte pluriannuel des travaux de construction en cours. Le Comité réaffirme sa recommandation concernant la mise en œuvre de la stratégie 2, dite « stratégie de rénovation complète » du bâtiment. Il estime toutefois qu'il est nécessaire de fournir des précisions sur les gains d'efficacité envisagés dans le prochain rapport d'étape.

24. Le Comité consultatif prend note de l'intention du Secrétaire général de prendre des mesures d'atténuation des risques liés au projet pendant la phase d'études techniques et attend avec intérêt les résultats de l'analyse de risques. Plusieurs projets d'équipement sont en cours dans plusieurs endroits, notamment à la CEA, à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et à l'Office des Nations Unies à Genève. Le Comité consultatif encourage le Secrétaire général à diffuser les enseignements tirés de l'expérience concernant la mise aux normes parasismiques et l'efficacité énergétique, en particulier ceux tirés de la rénovation du bâtiment nord et de sa transformation en bâtiment énergétiquement autonome.

25. **M. Ahmed** (Égypte), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, note avec satisfaction l'appui que le peuple et le Gouvernement chiliens apportent à la CEPALC. Le Groupe compte que le Secrétaire général continuera de dialoguer avec le pays hôte pour assurer le succès du projet de rénovation. Il souligne l'importance de la contribution des commissions régionales aux travaux de l'ONU. La CEPALC joue non seulement le rôle de porte-parole de l'Organisation au niveau régional, elle sert également de point de référence pour l'obtention d'informations, l'expression d'idées et la coopération multilatérale dans le domaine du développement régional, ce qui correspond à son rôle historique de pilier de l'aide aux pays en développement d'Amérique latine et des Caraïbes.

26. Après le tremblement de terre qui a frappé le Chili en 2010, la Commission a conclu que le bâtiment nord, qui

avait été construit comme une structure temporaire en 1989, devait faire l'objet d'une mise aux normes parasismiques. Le Groupe se félicite que le calendrier global d'exécution du projet reste inchangé, en dépit de quelques retards, la fin des travaux étant prévue pour 2023.

27. Un atelier sur l'estimation qualitative des risques a été tenu en juillet 2018 et a abouti à la formulation d'une stratégie de gestion des risques associés au projet et à un inventaire de ces risques. Un atelier similaire sera organisé lors du premier trimestre de 2019, lorsque des renseignements plus détaillés seront disponibles quant à l'étendue et aux éléments de conception du projet, ce qui permettra d'effectuer une analyse des risques et de produire un graphique représentant la sensibilité à l'évolution des coûts. Le Groupe compte que des mesures d'atténuation des risques adéquates seront prises, en particulier lors de la phase d'études techniques.

28. Le Groupe a constaté qu'il était nécessaire de créer deux emplois de temporaire et un poste de coordonnateur de projets (P-3) au Siège et a pris note des prévisions de dépenses révisées. Le Groupe demandera, lors de consultations, des informations supplémentaires sur les prévisions de dépenses, afin de garantir que le projet sera adéquatement financé et qu'il sera achevé en temps voulu.

29. Il est important de mettre à profit les enseignements tirés d'autres projets d'équipement, par exemple le projet de mise aux normes parasismiques de la CESAP ou le projet de rénovation de l'Africa Hall à la CEA, en particulier des leçons concernant l'utilisation de matériaux d'origine locale. Il faut en outre respecter les délais et les prévisions de dépenses du projet. Le Groupe se félicite qu'une grande partie des matériaux nécessaires au projet puissent être acquis localement, et partage l'avis du Comité consultatif concernant l'importance d'utiliser des matériaux et de la main d'œuvre d'origine locale.

La séance est levée à 15 h 45.